



Mairie de Bisel

Tél : 03 89 25 60 55 Fax : 03 89 25 72 66

Mairie-bisel@orange.fr

<http://bisel.e-monsite.com/>



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2014

Joseph Berbett, Maire ouvre la séance à 19h en présence de tous les conseillers. M. Wira Gérard assiste à la séance.

Ordre du jour :

Préambule:

APPROBATION DE LA REUNION PRECEDENTE

Le compte-rendu de la réunion du 28 avril 2014 est approuvé à l'unanimité

Décisions :

Point n°1 -- CHEMIN ASSOCIATION FONCIERE VERS LARGITZEN

Le maire informe le conseil municipal que le bureau de l'Association Foncière, réuni le 29 avril 2014 a déploré l'état du chemin « Largitzerweg » qui avait fait l'objet d'une réfection complète en 2009, financée par l'Association Foncière. Il propose au conseil municipal de prendre un arrêté municipal limitant la circulation aux ayants droits (propriétaires ou exploitants des parcelles riveraines) et deux roues, ceci jusqu'à la limite du ban communal de Largitzen et de mettre en place des panneaux à cet effet. La commission voirie devra définir précisément les ayants droits. La décision finale sera prise au prochain conseil.

Point n°2 – PLAN LOCAL D'URBANISME

Après avoir entendu l'historique de l'emplacement réservé Rue de Heimersdorf et les négociations menées avec M. Wira Gérard, le conseil adopte à l'unanimité la position de la commune (maintien de la modification simplifiée n°1 du PLU du 26 février 2014). Le maire fera une réponse dans ce sens à l'avocat de M. Wira.

Point n°3 – INDEMNITE POUR LA GESTION DU RESERVOIR ET DE L'ALAMBIC

Le maire propose au conseil municipal d'allouer une indemnité annuelle à M. BRAND Jean-Jacques pour la gestion du réservoir et de l'alambic communal. La gestion du réservoir consiste en la vérification régulière des installations et de leur fonctionnement, en l'entretien du déshumidificateur, du distributeur d'eau de javel et du local, en l'ouverture et la fermeture des vannes en cas de fuite, etc... Il prévient le maire en cas d'anomalie ou de dysfonctionnement.

Pour ce qui est de l'alambic, M. BRAND en assure l'entretien et le gardiennage, son transport auprès des utilisateurs et la vérification de son bon état au retour.

Il est proposé de lui verser une indemnité annuelle de 560 € brut. Le conseil adopte le versement de l'indemnité à 14 voix pour et une contre.

Point n°4 – LOCATION DE L'ALAMBIC COMMUNAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir à 15 € par jour le tarif de location de l'alambic communal pour l'année 2014.

Point n°5 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DU RELAIS DES 3 LYS

Le maire donne lecture du courrier qui lui a été adressé par Madame LAUX qui a ouvert le « relais des 3 Lys » en mars dernier et qui envisage un développement de son activité.

Le Conseil décide de ne pas donner suite à la demande d'aide financière, mais charge la commission communication de réfléchir à la promotion de ce commerce.

Point n°6 – TRANSACTION IMMOBILIERE ET DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Après avoir pris connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis au droit de préemption, et en l'absence de M. BERGER Sébastien qui a quitté la salle, le conseil décide de ne pas faire usage du droit de préemption pour l'opération de vente d'un bien par Madame STOECKLIN née GOEFPERT Evelyne, sis 33 et 33a rue Herbrig à BISEL.

Point n°7 -- LOCATION DU LOGEMENT AUX EPOUX SITTER LE

Le conseil décide de prolonger le bail jusqu'au 1er décembre 2014.

Les travaux des commissions : points abordés

Commission Bâtiments :

- Le clocher et la voûte de l'église (des devis sont en cours)
- Le chauffage de l'école élémentaire (un contrat d'entretien sera signé dans les prochains jours)
- Le terrain de jeu (l'allée gravillonnée sera remplacée rapidement)
- le bâtiment de la mairie (des travaux pour stopper les infiltrations seront effectués en deux tranches)
- L'escalier de la mairie et les murs bas rue de Niederlarg (ces travaux sont en cours)
- La maison pour Tous (le remplacement de la chaudière est à l'étude)

Commission Voirie :

- Regards (plusieurs regards sont à réparer)
- Affaissements (plusieurs affaissements seront repris par la Société Eurovia)
- Réfection des trottoirs (des pistes pour 2014 : terminer devant le presbytère, Rue de Niederlarg devant les frères Schweitzer Régis et Yannick et Schweitzer Philippe...)
- Balayage des trottoirs et rues : demande sera faite aux habitants à la fin des travaux.
- Visibilité (installation d'un miroir à la sortie de la rue du Moulin)

Commission Eclairage Public :

- Les trous noirs
 - Les poteaux en bois à changer
 - Les lampadaires sur toit à enlever
 - Les emplacements de lampadaires à double branche à prévoir
- Soit 23 lampadaires
- La société Inteltec présentera à la commission une étude chiffrée au mois de juin sur les principales rues.

Commission Forêt :

- La vente des grumes (achevée) et des stères (en cours)
- La règlementation de la circulation (remise en place de panneaux)
- La sortie en forêt de septembre
- Un circuit d'arbres remarquables
- Une chasse aux œufs
- Les brigades vertes.

Commission jeunesse :

- Le terrain de jeu (réflexion sur un aménagement pour les 8/11ans)
- Un lieu pour les jeunes
- la circulation aux abords de l'école
- Les rythmes scolaires
- La réfection de l'entrée (structure en bois)

Informations

- Le maire fait le point sur les travaux d'assainissement
- Le Conseil remercie M. Meyer pour l'aménagement de la bande communale le long de sa propriété.

La séance est levée à 21h10

➤ **Entrée provisoire de la Mairie :**

Suite à la réfection de l'escalier conduisant à l'entrée principale, l'entrée provisoire de la Mairie se fera par l'arrière du bâtiment. Une sonnette apposée sur la façade arrière, est à votre disposition en cas d'urgence.

➤ **Embellissement du village :**

Le fleurissement du village a été réalisé le samedi 17 mai par les membres du conseil, des bénévoles et M. Alexandre Biringer, employé communal. La commune remercie tous les habitants qui fleurissent leur maison et contribuent ainsi au charme du village.

➤ **Stationnement sur le parking de l'école :**

Pour la sécurité des élèves à la sortie de l'école, le conseil d'école a demandé aux parents de stationner en marche arrière à 11h30 et à 16h. Cette demande est très respectée. Que les parents et accompagnateurs soient remerciés pour l'intérêt qu'ils portent aux élèves de Bisel.

➤ **Terrain de jeu :**

Un cendrier est à la disposition des fumeurs à l'entrée de l'aire de jeu. L'allée en gravillons sera bitumée rapidement.

➤ **Inscriptions au périscolaire de Riespach à la rentrée de septembre :**

L'association Récréation ouvre les inscriptions au périscolaire de Riespach à partir du 15 mai. Les dossiers peuvent d'ores et déjà être retirés au siège de l'association ou téléchargés sur le site <http://www.larecreation-hirsingue.fr/>. Ils sont à déposer avant le 30 mai

➤ **Abribus :**

Suite à de nombreux problèmes et plaintes de riverains liés à l'occupation de l'abribus actuel à l'entrée du local de l'Amicale des Pompiers, la commune a décidé de le condamner. Un auvent abribus sera installé à l'extérieur, le long du bâtiment de la mairie.

➤ **Ravalement de façade :**

Suite à la modification de l'article R421-2 du code de l'urbanisme,

" **Une déclaration est obligatoire** si vos travaux **modifient l'aspect initial** du bâtiment.

- le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle
 - le percement d'une nouvelle fenêtre
- ou le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade.

Les travaux consistant à **restaurer l'état initial** du bâtiment (nettoyage des murs) ne nécessitent pas de déclaration préalable.

➤ **Tour du Kastelberg :**

Le vélo club Aurore de Koestlach organise le dimanche 15 juin son traditionnel Tour du Kastelberg à VTT. Un des parcours traversera Bisel.

➤ **Tour d'Alsace cycliste :**

Le Tour d'Alsace cycliste traversera Bisel le dimanche 3 août vers 13h30. Faites lui bon accueil.

➤ Les questions de nos concitoyens

🚧 Le débit internet augmentera-t-il à Bisel ?

Le débit internet se situe entre 1,50 et 5,3 Mbits/seconde suivant votre ligne, votre opérateur et votre abonnement. Cette situation durera probablement jusqu'à l'arrivée de la fibre optique après 2020. La municipalité vous communiquera la réponse du Conseil Général et de France Télécom à ce sujet.

Si vous êtes chez Orange, appelez le 39 00 pour faire vérifier votre ligne.

Pour plus d'informations, voir le document joint.

🚧 Quelle est la réglementation des périmètres de protection autour du réservoir à Bisel ?

➤ Les précisions de M. Jean Wiederkehr, responsable de la cellule eau potable à l'Agence régionale de la Santé, Agence du Haut-Rhin.

Les périmètres de protection autour du réservoir de Bisel sont définis dans l'arrêté préfectoral du 22 avril 1974

a) Le périmètre de protection immédiat.

Il s'agit de la zone grillagée autour du réservoir.

Sur ce périmètre, les seules opérations autorisées sont liées à l'entretien des installations du réservoir, de la clôture obligatoire et au fauchage et évacuation de l'herbe.

b) Le périmètre de protection rapprochée

C'est une zone à usage agricole dans laquelle :

- Les cultures de céréales sont autorisées
- Seul l'épandage de compost est autorisé (pas de fumier, pas de purin, pas de lisier)
- Seuls les produits phytosanitaires homologués par le Ministère de l'Agriculture sont autorisés.
- La vitesse des poids lourds est réglementée.

c) Le périmètre de protection éloignée

L'arrêté préfectoral ainsi que le plan des périmètres sont consultables sur le site internet de la commune

- **Vous avez une question à poser** : adressez-vous à la mairie ou à Edouard Riff.

Tous ensemble pour Bisel : vous avez un peu de temps chaque mois, venez rejoindre les commissions communales et participez au développement de Bisel.

Toute l'actualité au jour le jour sur le site de la commune



Mairie de Bisel

Tél : 03 89 25 60 55 Fax : 03 89 25 72 66

Mairie-bisel@orange.fr

<http://bisel.e-monsite.com/>

